FDMC
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Suivez les actualités de la FDMC sur son site internet

WWW.FDMC.ORG

Nouveau système de connexion à l'espace adhérent, entièrement rénové

SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE p.5

SOCIAL p.6

ÉCONOMIE p.8

ENVIRONNEMENT p.10

FORMATION p.12

LES INSTANCES p.15

A LA RENCONTRE DES DISTRIBUTEURS DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION p.16

LES RENDEZ-VOUS DU NÉGOCE p.17

LA CONVENTION DE COOPÉRATION p.18

LES PUBLICATIONS DE LA FDMC p.21

LES PARTENAIRES DE LA FDMC p.22

LES DISTRIBUTEURS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN CHIFFRES

4 250
Entreprises

90 000
Actifs

La FDMC, une équipe à votre service

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

En novembre 2022, le Comité directeur de la FDMC m'a fait l'honneur de m'élire à la présidence de la FDMC. Très vite j'ai mesuré l'ampleur et l'importance de la tâche qui m'attendait. Participant aux travaux de la Fédération depuis plusieurs années et impliquée dans ses instances, je n'imaginais pas pour autant à quel point celle-ci est présente au quotidien pour défendre les intérêts de notre profession.

Ce rapport d'activité est avant tout celui de mon prédécesseur, Franck Bernigaud, auquel je tiens à rendre hommage pour son action et son engagement.

Je l'ai souligné à plusieurs reprises, en arrivant à la présidence de la FDMC j'ai eu le plaisir de trouver une organisation en ordre de marche, structurée et très opérationnelle au service de ses adhérents.

C'est le fruit d'un travail de longue date guidé par une ténacité sans faille et porté par une volonté collective.

Cela va nous permettre d'affronter l'ensemble des chantiers ouverts et ceux qui viendront, pour piloter au mieux l'avenir de nos entreprises.

En premier lieu, celui de la REP.

Investis d'une nouvelle mission qui s'ajoute aux charges qui pèsent sur nos entreprises, nous avons pleinement conscience de nos responsabilités en matière environnementale et ne renâclons pas à les assumer. Cependant, je mettrai tout en œuvre pour que le Gouvernement et les administrations prennent conscience de l'inutilité de démultiplier les points de collecte en maintenant le seuil actuel.

Dans le domaine social, je suis aussi heureuse d'avoir eu confirmation au cours des premières semaines de mon mandat de l'unification définitive de la profession autour d'un texte conventionnel commun et unique à la branche.

Grâce aux outils mis en place par notre organisation professionnelle et aussi à la vitalité de notre dialogue social, nos entreprises bénéficient d'un socle qui leur permet de faire face aux défis du recrutement, de la formation et de la gestion harmonieuse des relations de travail.

Enfin, je me réjouis du nouveau souffle qui est donné par la FDMC à une feuille de route spécifique portant sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Notre organisation doit contribuer à engager les distributeurs de matériaux de construction dans une voie valorisante pour eux. Elle se doit aussi de faire preuve d'exemplarité à ce sujet et tracer le pourtour d'un éco-système souvent méconnu.

Rien de ce que je viens d'évoquer n'aurait pu et ne pourra se faire sans l'investissement remarquable de nos élus et de nos permanents. Que ce soit au niveau national ou sur le plan régional, je tiens à les en remercier chaleureusement.

Il nous faut aller plus loin et nous amorçons désormais la voie d'un développement interne qui passe par un effectif plus étoffé en adéquation avec le poids de notre métier.

Honorée par votre confiance, je veux poursuivre et élargir le chemin tracé.

Marie ARNOUT
Présidente de la FDMC

« C'EST LE FRUIT D'UN TRAVAIL DE LONGUE DATE GUIDÉ PAR UNE TÉNACITÉ SANS FAILLE ET PORTÉ PAR UNE VOLONTÉ COLLECTIVE. »

LA COMMISSION SOCIALE

La commission sociale de la Fédération est une instance de consultation et d'études relative aux négociations collectives de branche et à toutes questions d'actualité sociale qui concernent le secteur. La FDMC gère également la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation des matériaux de construction (CPPNI) avec les organisations syndicales.

Les représentants des distributeurs de matériaux de construction au sein de la commission sociale sont des experts en affaires sociales, responsables des ressources humaines et chefs d'entreprises. Ils sont assistés dans la préparation des réunions par des collaborateurs de la Fédération qui répondent aussi aux questions des adhérents sur tous les sujets ayant trait à la convention collective et à la gestion sociale.

Sebastien Leclercq est le Président de la Commission sociale.

■ REVALORISATIONS SUCCESSIVES DES MINIMA DANS UN CONTEXTE INFLATIONNISTE

La montée de l'inflation a contribué à la revalorisation automatique du Smic, à trois reprises (janvier, Mai et Août).

L'année 2022 a ainsi été marquée par de multiples séances de négociations salariales au cours desquelles les partenaires sociaux ont souhaité intégrer les incidences du contexte économique en termes de pouvoir d'achat.

Deux avenants ont été conclus, par six organisations syndicales (FNCB-CFDT, FNSCBA-CGT, FG-FO-Construction, CFTC Commerce, CFECGC BTP-SICMA et CFE-CGC-FNECS), en Janvier et en Juin, revalorisant à presque 6% les minima de la branche.

En décembre 2022, s'est ouverte la négociation salariale en vue d'intégrer les augmentations d'Août 2022 et de Janvier 2023.

CLAUSE DE REVOYURE

Afin de revaloriser plus rapidement les minimas conventionnels, la loi portant « mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat » a imposé aux branches 45 jours (au lieu de 3 mois) pour engager une négociation si le minima est inférieur au Smic.

■ VERS L'INTÉGRATION DU NÉGOCE DE BOIS D'ŒUVRES ET PRODUITS DÉRIVÉS

Suite au rattachement ministériel de la CCN du négoce de bois d'œuvres à la branche du négoce des matériaux de construction, les partenaires sociaux ont enclenché le processus de basculement qui est fixé au 1er janvier 2025.

Trois textes ont été signés majoritairement le 14 janvier 2022 :

- Un accord portant sur le processus de remplacement des stipulations de la CCN du négoce de bois d'œuvres et produits dérivés par les stipulations de la convention collective des salariés du négoce des matériaux construction :

  Jusqu'au 31 décembre 2024, la CCN du négoce de bois d'œuvres et produits dérivés continue de produire ses effets. Néanmoins, les partenaires sociaux ont décidé que tous les accords (à l'exception des minima et de la classification) conclus, à partir du 1er janvier 2022, dans le « grand champ » conventionnel (matériaux de construction et bois d'œuvres et produits dérivés) s'appliqueront à tous les employeurs et salariés des deux conventions collectives,

- Deux avenants d'élargissement du champ de compétences de la CPPNI et de la CPNEFP.

Le 12 avril 2023, le Conseil d'Etat a débouté la FNB de sa demande d'annulation pour excès de pouvoir dudit arrêté. Le processus de rattachement est définitivement entériné, les juges ont considéré que les deux branches présentaient des conditions sociales et économiques analogues, ce qui justifiait la fusion.

■ NÉGOCIATION D'UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE : UN CHANTIER AU LONG COURS

Lancée en juillet 2021, la négociation relative à la prévoyance s'est poursuivie en 2022.

A l'issue de nombreuses réunions paritaires, les

partenaires sociaux de la branche ont posé les grandes lignes du régime qu'ils souhaitent instaurer.

Un socle conventionnel de trois garanties, sans condition d'ancienneté, a été négocié : décès, invalidité et incapacité, financé par une cotisation de 0,8% dont la part « employeurs » est fixée à 0,48%.

Les partenaires sociaux ont, par ailleurs, décidé de mettre en œuvre un régime mutualisé et labellisé, doté d'un fonds social au profit des salariés et de leur famille.

Le cahier des charges de l'appel d'offres a ainsi été validé à l'automne 2022 et publié, conformément au code des marchés publics, auprès des organismes de prévoyance.

Le dépouillement des offres et le choix du prestataire labellisé ont été programmés en début 2023.

PRODIGÉO ASSURANCES

FDMC
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction

La FDMC et six organisations syndicales (FNCB-CFDT, FNSCBA-CGT, FG-FO-Construction, CFTC Commerce, CFECGC BTP-SICMA et CFE-CGC-FNECS) ont conclu à l'unanimité, le 23 février 2023, un accord de prévoyance obligatoire et ont labellisé Prodigéo Assurances, filiale de Pro BTP, pour accompagner le déploiement du régime au moyen d'un contrat incluant un fonds de solidarité et des services innovants afin de répondre à cette nouvelle obligation.

■ COMMISSION D'INTERPRÉTATION DE LA BRANCHE : LES DIFFICULTÉS D'INTERPRÉTATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

L'article 13-3 de la Convention Collective Nationale du négoce permet aux organisations syndicales de saisir la commission d'interprétation de la CPPNI pour statuer sur l'interprétation d'un ou plusieurs articles de la CCN.

C'est ainsi qu'à deux reprises, en janvier et en septembre 2022, la CFDT puis la CGT ont saisi successivement la branche pour statuer sur la mention du versement de la prime de vacances sur le bulletin de salaire, et, sur la majoration salariale du salarié soumis au forfait jours.

CPPNI
Négoce des Matériaux de Construction
COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NEGOCIATION ET D'INTERPRETATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CPPNI ET AGENDA SOCIAL 2022

Comme chaque année, la CPPNI a validé le rapport annuel de son activité conventionnelle et a fixé l'agenda des négociations de la branche.

Thèmes : prévoyance, minima conventionnels, télétravail, égalité…

18 février/22 mars/21 avril/23 juin/4 juillet/20 septembre/27 septembre/26 octobre/1er décembre.

Et autant de réunions de la commission sociale qui prépare en amont la négociation.

■ NOUVELLE BROCHURE DE LA CCN ET SON GUIDE D'APPLICATION

La FDMC a publié en 2022 la nouvelle brochure de la Convention Collective Nationale du négoce des matériaux de construction, actualisée au 1er septembre.

L'objet de cette brochure est de permettre aux entreprises appliquant la convention collective des salariés du négoce des matériaux de construction de disposer d'une brochure fiable pour maîtriser les dispositions conventionnelles.

Cette brochure est le seul document existant qui regroupe le texte de base de la CCN et tous ses avenants intégrés, directement dans les articles de la CCN, pour éviter toute lecture erronée ou incomplète des dispositions en vigueur.

Le guide d'application est l'outil indispensable pour accéder de manière efficace et rapide aux informations clés et sécuriser vos pratiques RH de l'embauche à la rupture du contrat de travail.

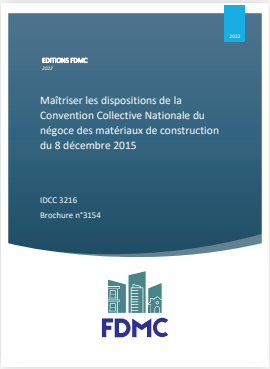

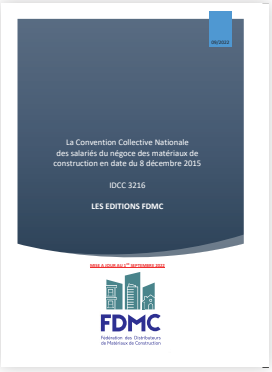

LA COMMISSION ÉCONOMIQUE

La commission économique de la FDMC réunit les chefs d'entreprise, directeurs juridiques, responsables juridiques et juristes des entreprises adhérentes. Elle dialogue régulièrement avec les directions générales des ministères de l'économie et de la transition écologique (DGCCRF, DAJ, DGPR, DHUP, DGALN). Elle participe aux actions de la Fédération auprès des pouvoirs publics sur les projets de textes et règlements par le biais de positions et contributions écrites. Son champ d'action touche le droit commercial, les relations fournisseurs-distributeurs, les délais de paiement, la fiscalité mais aussi la politique d'aide à la rénovation énergétique, le droit de la concurrence et tous les aspects liés à la compliance.

Elle est présidée par Patrick Bourdon.

■ MA PRIME RENOV ET MAPRIMEADAPT : DIALOGUE AVEC L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

Le Gouvernement a fait de la rénovation énergétique une priorité. Depuis son lancement en 2020, près d'un million et demi de foyers ont pu bénéficier de MaPrimeRénov' pour réaliser des travaux dans leur logement. Les distributeurs ont toujours exprimé leur mobilisation pour l'accompagnement de leurs clients dans le déploiement de ces outils d'aide à la rénovation. La commission économique dialogue et rencontre régulièrement les représentants de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) en charge de l'instruction des dossiers et attribution des aides d'Etat. Ce lien entre professionnels et pouvoirs publics, est essentiel pour identifier et résoudre les difficultés rencontrées sur le terrain. Parmi les sujets traités : l'allongement des délais de traitement, les difficultés de procédure rencontrées pour certains dossiers, la montée en puissance du rôle des mandataires et enfin l'appel à stabilité et lisibilité du périmètre des aides. La création du service public France Rénov' en 2022 serait une réponse aux difficultés de parcours d'élaboration des projets de rénovation. L'ANAH compte mettre en place des équipes dédiées aux situations les plus difficiles.

Le prochain chantier de l'ANAH auquel la FDMC est associée est la mise en œuvre de l'outil d'aide à l'adaption des logements : MAPRIMEDADAPT. La FDMC a, à ce titre, rejoint l'Association France Silver Eco en charge de l'élaboration du projet de dispositif qui sera présenté aux parlementaires dans projet de loi de Finances pour 2024

■ IMPACT DU FINANCEMENT DE LA FILIÈRE REP SUR LES PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

La loi du 10 février 2020 a introduit le principe du pollueur payeur pour les 46 millions de tonnes de déchets par an pour le seul secteur du bâtiment.

Cette loi désigne le premier metteur en marché (fabricant, importateur, vendeur sous marque de distributeur - MDD). Ces acteurs devront désormais financer la fin de vie de leurs produits et matériaux de construction, en versant une éco-contribution à un éco-organisme agréé. Ce dernier assurera, en leur nom et à leur place, la responsabilité de la prévention, de la collecte et de la valorisation des déchets. Le financement de cette filière REP PMCB se distingue des filières de l'aménagement et des équipements électriques et électroniques, qui pour leur part, ont bénéficié d'un texte de loi autorisant une répercussion en cascade de l'éco-contribution jusqu'au client final.

La décision annoncée par les éco-organismes le 19 décembre 2022, de report des appels à éco-contributions au 1er mai 2023, est révélatrice de la complexité du dispositif. La FDMC poursuit son travail de décryptage des textes pour les adhérents et de dialogue avec les parties prenantes.

■ PENURIE ET DIFFICULTES D'APPROVISIONNEMENT : LA DECLARATION COMMUNE DES ACTEURS DE LA FILIERE

A l'initiative du Ministre de l'Economie, et sous l'égide du Médiateur des entreprises, les représentants de la filière construction ont lancé en juin 2022 les travaux de rédaction d'un projet de déclaration commune pour la filière et de sensibilisation des acteurs, aux enjeux liés aux difficultés d'approvisionnement en matière première, fourniture, équipements et matériaux de construction.

La commission économique de la FDMC a examiné le contenu de ce texte : partage d'informations, traitement de la relation client-fournisseur ou encore l'aménagement des conditions d'exécution des marchés. La médiation des entreprises

LA COMMISSION ÉCONOMIQUE

a également souhaité une mise en valeur des bonnes pratiques observées.

Cette déclaration commune a été signée par le Président de la FDMC, Franck Bernigaud le 11 juillet 2022, en présence des représentants de la filière et d'Olivia Grégoire, ministre en charge des PME, du commerce et de l'artisanat.

■ LES ASSISES DU BTP

La déclaration de filière de juillet 2022 a marqué le coup d'envoi du lancement des Assises du BTP. Six groupes de travail et plus de 200 représentants dont les représentants de la FDMC, ont été entendus tout au long du second semestre 2022. Initiées par le ministère de l'économie, ces Assises ont vocation à identifier des solutions au contexte inflationniste déclenchées par la crise sanitaire et la guerre en Ukraine. Trois conditions encadraient les travaux: un relatif consensus, un respect du cadre contraint des finances publiques et une facilité de la mise en œuvre. Quinze fédérations dont la FDMC ont ainsi travaillé sur les mesures relavant de l'équilibre économique des opérations, de la simplification règlementaire, de la transition écologique, de la formation et du numérique. La FDMC a mis en avant auprès des représentants de la filière et du ministère l'étude menée sur les métiers du numérique.

■ OBSERVATOIRE DES DELAIS DE PAIEMENT

Rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement

BANQUE DE FRANCE

L'Observatoire des délais de paiement, au sein duquel siège la FDMC, a repris des travaux en octobre 2022 avec une première réunion organisée à la Banque de France. La FDMC contribue chaque année à ce rapport annuel remis au ministre de l'Economie.

Cette année, la FDMC a publié l'analyse d'une enquête de perception auprès de ses adhérents menée dans le courant du dernier trimestre 2022. Près de 150 distributeurs professionnels se prêtent à l'exercice chaque année en répondant à cette enquête annuelle. Ses résultats donnent ainsi un éclairage de l'impact et du respect des

délais de paiement au sein de la profession. Aux difficultés déclenchées par la crise sanitaire et liées aux pénuries de matières premières, succèdent désormais les épreuves inhérentes à l'envol des coûts de l'énergie.

■ NOMINATION DE LA FDMC A LA COMMISSION D'EXAMEN DES PRATIQUES COMMERCIALES

La FDMC a été nommée par arrêté du 27 septembre 2022, à la Commission d'Examen des Pratiques Commerciales au titre des représentants professionnels.

Cette instance joue un rôle important dans la lecture des textes encadrant les relations commerciales des professionnels. Elle peut être saisie par toute personne morale mais également par l'Autorité de la Concurrence, le Ministre de l'Economie, et toute juridiction sur une question relevant des relations commerciales. La CEPC veille à l'équilibre des relations commerciales au regard de la législation en vigueur. Elle est composée de représentants des producteurs, des revendeurs, ainsi que de parlementaires, des magistrats, des fonctionnaires et des personnalités qualifiées. Ont été nommées cette année respectivement Présidente et Vice-Présidente, Mme Annaig Le Meur députée et Mme Agnès Mouillard, présidente honoraire de la chambre commerciale de la Cour de Cassation. Adrienne Ouvrieu, responsable juridique de la Fédération, a été nommée au poste de membre titulaire à la CEPC. La réunion plénière organisée le 17 novembre 2022 a été l'occasion de réunir l'ensemble des membres et d'entamer l'examen des premières saisines et demandes d'avis.

LA COMMISSION RSE DEVELOPPEMENT DURABLE

La commission RSE Développement durable de la FDMC examine les sujets ayant un impact direct ou indirect, opérationnel et organisationnel sur les politiques RSE et environnementales des négoces. Elle identifie et noue des liens avec les parties prenantes de la profession. Elle entretient un dialogue avec les administrations, organise une veille règlementaire sous l'angle opportunités et risques pour la profession.

Elle est présidée par Cynthia Caroff.

■ LA REPRISE DES PRODUITS USAGES

L'introduction par la loi AGEC d'une obligation de reprise des produits usagés sur les points de vente des distributeurs a suscité de nombreuses interrogations et réflexions sur les contours de l'obligation : l'aménagement des points de vente, la formation des salariés, l'organisation de l'information, les modalités de la reprise.

La FDMC a mené un très grand travail de lobbying, de sensibilisation et de reconnaissance de la profession auprès des parties prenantes du négoce et des pouvoirs publics. Elle a ainsi participé à de nombreuses tables rondes et manifestations pour rappeler le rôle du négociant et les réponses concrètes attendues sur l'obligation de reprise qui touche toutes les filières REP.

La Fédération a également travaillé avec les organisations professionnelles concernées sur une FAQ commune aux différentes filières pour donner une traduction concrète aux obligations règlementaires. Cette FAQ a été diffusée aux adhérents de la FDMC avec des mises à jour régulières.

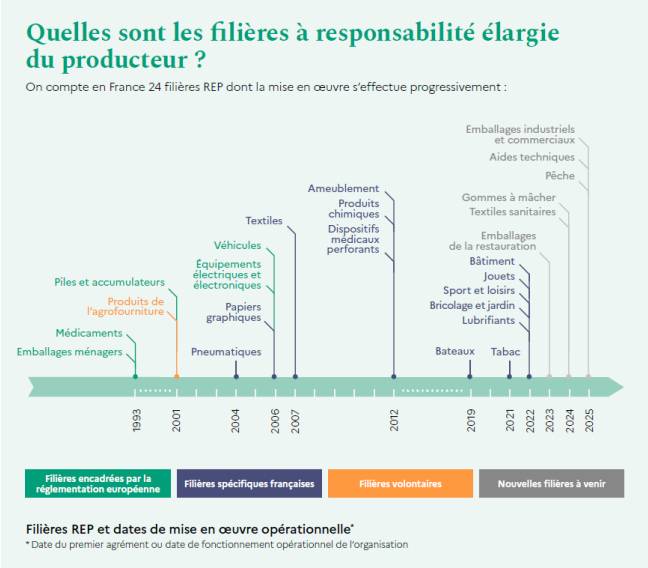

LA COMMISSION RSE DEVELOPPEMENT DURABLE

■ REP PMCB : RENCONTRES AVEC LES ECO ORGANISMES

Le nouvel article L.541-10-23 du code de l'environnement, issu de la loi AGEC précise : « Les éco-organismes agréés (...) couvrent notamment les coûts supportés par toute personne assurant la reprise des déchets de construction et de démolition faisant l'objet d'une collecte séparée(...) ».

FDMC

Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction

Rencontre avec les membres des commissions Économique et RSE – Développement durable

Liste des questions

1. Périmètre des « coûts supportés »

La loi AGEC précise dans son article L.541-10-23 I alli 1 « *I.-Les éco-organismes agréés en application du 4° de l'article L. 541-10-1 couvrent notamment les coûts supportés par toute personne assurant la reprise des déchets de construction et de démolition faisant l'objet d'une collecte séparée. En outre, ils pourvoient à cette reprise lorsque cela est nécessaire afin d'assurer le maillage territorial prévu au II du présent article* ».

Question : Pouvez-vous nous donner votre lecture de ce texte et détailler le périmètre des coûts supportés que votre éco-organisme financerait ?

2. La prise en charge des déchets des produits et matériaux

L'article 4 du décret du 31 dec 2021 précise : « *Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1er janvier 2022 à l'exception de l'article 3 qui, conformément au dernier alinéa du III de l'article L. 541-10-23, est applicable lorsqu'au moins un éco-organisme prend en charge les déchets des produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment.* »

Question : Le dispositif de reprise sur site ou à proximité immédiate ne sera possible qu'à compter du moment où « *au moins un éco-organisme prend en charge les déchets* ». Comment entendez-vous cette prise en charge effective ?

3. La qualité du tri

Question : Quel qualité de tri préconiserez-vous dans vos offres à venir ?

La Fédération a invité les éco-organismes en cours d'agrément, à rencontrer les adhérents afin de présenter les solutions concrètes qu'ils entendent offrir et leur lecture du périmètre de cette couverture de coûts.

Une journée de rencontres a été organisée le 8 mars 2022 avec les adhérents de la FDMC, membres des commissions économique et développement durable et les représentants des éco-organismes. Les questions, observations et réactions étaient nombreuses et riches d'enseignements. Les distributeurs qui ont participé à cette réunion ont eu les meilleures conditions pour identifier et choisir un éco-organisme, futur partenaire et soutien pour assurer ce rôle de collecteur de déchets triés sans fais. Chaque éco-organisme a ainsi pu prendre la parole, présenter son plan d'actions et projets à venir. Cette rencontre a permis à de nombreux adhérents de se faire une première opinion sur le prochain dispositif et surtout sur les prestations et services proposés par chacun d'entre eux.

■ ELABORATION D'UN PROTOCOLE DE SOBRIETE ENERGETIQUE

Le Président de la République a annoncé le 14 juillet 2022, le lancement d'un grand plan de sobriété énergétique : la France doit dans les deux ans à venir, faire un effort de réduction de 10% de ses consommations d'énergie par rapport à 2019. Cet effort concerne le carburant, le gaz naturel, l'électricité. L'objectif attendu est à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi de préserver la souveraineté politique et énergétique de la France.

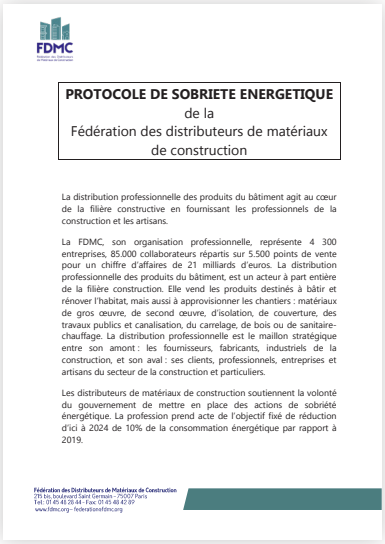

FDMC

PROTOCOLE DE SOBRIETE ENERGETIQUE
de la
Fédération des distributeurs de matériaux de construction

La distribution professionnelle des produits du bâtiment agit au cœur de la filière constructive en fournissant les professionnels de la construction et les artisans.

La FDMC, son organisation professionnelle, représente 4 300 entreprises, 85.000 collaborateurs répartis sur 5.500 points de vente pour un chiffre d'affaires de 21 milliards d'euros. La distribution professionnelle des produits du bâtiment, est un acteur à part entière de la filière construction. Elle vend les produits destinés à bâtir et rénover l'habitat, mais aussi à approvisionner les chantiers : matériaux de gros œuvre, de second œuvre, d'isolation, de couverture, des travaux publics et canalisation, du carrelage, de bois ou de sanitaire-chauffage. La distribution professionnelle est le maillon stratégique entre son amont : les fournisseurs, fabricants, industriels de la construction, et son aval : ses clients, professionnels, entreprises et artisans du secteur de la construction et particuliers.

Les distributeurs de matériaux de construction soutiennent la volonté du gouvernement de mettre en place des actions de sobriété énergétique. La profession prend acte de l'objectif fixé de réduction d'ici à 2024 de 10% de la consommation énergétique par rapport à 2019.

Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction
295 bis, boulevard Saint Germain - 75007 Paris
Tel.: 01 45 48 28 44 - Fax: 01 45 48 42 97
www.fdmc.org - federation@fdmc.org

La FDMC a répondu à l'appel des pouvoirs publics en lançant un grand chantier avec les membres de la commission RSE Développement Durable. La commission a dressé un inventaire des domaines d'actions possibles au sein des négoces. Un protocole de sobriété énergétique adapté aux négoces a été publié à la suite de ces travaux : il a permis aux adhérents de s'approprier les éco-gestes et d'identifier les recommandations les plus pertinentes pour leur activité en réponse aux objectifs attendus de baisse des consommations énergétiques.

Crédits : MTECT

LA COMMISSION FORMATION

La commission formation, composée des directeurs et responsables « formation » et « RH » des entreprises de la branche, définit collégialement la politique de formation et d'alternance de la branche. C'est au sein de cette instance que sont analysés et négociés tous les sujets inhérents à la formation, l'emploi et les compétences et que sont fixées les orientations politiques et budgétaires, en lien avec l'Opco Constructys, France Compétences et, globalement, tout l'éco-système de la formation.

La FDMC gère également, avec les organisations syndicales :

- La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du négoce des matériaux de construction (CPNEFP)
- L'Observatoire des métiers et des qualifications du négoce des matériaux de construction
- La Section Paritaire Professionnelle (SPP) du négoce des matériaux de construction

Elle est présidée par Patricia Caillot.

■ LA CPNEFP ET L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS : DES OUTILS AU SERVICE DE LA POLITIQUE EMPLOI-FORMATION DE LA BRANCHE DU NÉGOCE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DU NÉGOCE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

CPNEFP COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION PROFESSIONNELLE

Impact de la transition numérique et écologique, évolution des compétences, attractivité et promotion des métiers de la distribution des matériaux de construction ...sont quelques-uns des grands enjeux de la branche.

Au cours de l'année 2022, l'Observatoire des métiers* a produit plusieurs études phares.

**Par accord du 3 Juillet 2020, signé par la CFDT, la CGT et la CFTC, la branche du négoce des matériaux de construction s'est dotée de son Observatoire Prospectif des Métiers, pour mener tous travaux d'analyse et d'étude en matière de formation et de développement des compétences. https://observatoire-negoce-materiauxdeconstruction.fr/*

■ LE RAPPORT ANNUEL DE LA BRANCHE : INTÉGRATION DU PÉRIMÈTRE DU NÉGOCE DE BOIS

Exercice incontournable, rendu obligatoire par le code du travail, la CPNEFP a validé, en fin d'année, le rapport de branche de l'année 2021, portant sur l'emploi, les effectifs (en hausse), les conditions de travail, les salaires et la formation dans la distribution des matériaux de construction.

Ce document se base à la fois sur l'analyse des données issues de Constructys et les réponses des entreprises à une enquête dont les critères sont définis par la CPNEFP.

■ L'ÉTUDE SUR L'IMPACT DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE SUR LES COMPÉTENCES DE DEMAIN

La CPNEFP a confié à l'Observatoire une enquête mesurant l'évolution des métiers et des compétences en lien avec la transition numérique, notamment dans le domaine de la supply chain, de la logistique, et de la filière commerce. Le cabinet Katalyse a été retenu, après appel à projets, pour piloter les travaux.

Un webinaire a été organisé le 21 octobre pour dessiner les grands enjeux de la transition numérique et lister les leviers pour accompagner les entreprises dans leur politique de ressources humaines.

■ PROGRAMMATION DE L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS POUR L'ANNÉE 2023

Après plus de deux ans d'existence et la publication de nombreuses études, la CPNEFP a fixé, le 15 novembre, un programme dédié à la valorisation des actions de l'Observatoire.

Des webinaires et animations de réseaux sociaux sont envisagés pour 2023-2024.

L'enquête servant au rapport de branche a également été reconduite pour 2023.

Enfin, une étude sur les besoins de recrutement dans le secteur, tant au plan national que régional, et sur les pratiques de sourcing, est également au programme.

■ LE RÔLE INCONTOURNABLE DE LA BRANCHE DANS LA FIXATION DES NIVEAUX DE PRISE EN CHARGE DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

La CPNEFP a compétence légale pour se prononcer sur les coûts des contrats d'apprentissage par diplôme ou titre à finalité professionnelle, relevant de son secteur. Les organismes de formation et CFA financent ainsi à hauteur du montant arrêté.

Dans un contexte de déficit de France Compétences, la CPNEFP a été amenée à fixer des niveaux légèrement en baisse (environ 3%) tout en préservant l'intérêt stratégique de certains diplômes dit « cœur de métiers » pour la branche.

L'exercice a été piloté par la CPNEFP, à plusieurs reprises au cours de l'année 2022 (trois réunions paritaires) pour se conformer aux directives de France compétences.

Et en 2023....en complémentarité avec l'Observatoire, la commission « études et recherches » de Constructys, dans laquelle siège la FDMC, lance une étude sur les ruptures des contrats en alternance, et l'évolution des besoins en formation dans la construction.

■ CQP : RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITÉ ET SUIVI DES COHORTES

Dans la perspective du réenregistrement des CQP au RNCP, la Commission Formation de la FDMC s'est attachée durant l'année 2022, à rénover et mettre à jour les référentiels d'activités des CQP de Vendeur conseil, ATC, Chef d'agence, Manager d'équipe et Magasinier.

CPNEFP
Négoce des Matériaux de Construction
FDMC
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
ATTACHE TECHNICO-COMMERCIAL EN NEGOCE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Enregistré au RNCP par avis favorable de Commission de la certification professionnelle en date du 24 janvier 2023
Nomenclature du niveau de qualification: Niveau 5
Fiche RNCP n° 37283

- Vu,
la Convention Collective Nationale du Négoce des matériaux de construction (n° 3154) titres 7 et 8,
l'accord-cadre du 13 mars 2002 sur les Certificats de Qualification Professionnelle,
l'accord de branche du 18 juin 2003 portant création de trois Certificats de Qualification Professionnelle,
l'accord de branche du 27 octobre 2004 relatif à "la formation professionnelle tout au long de la vie",
l'accord de branche du 27 octobre 2004 prorogeant la création d'une CPNEFP du négoce des matériaux de construction,
l'accord de branche du 15 mars 2006 portant création de trois Certificats de Qualification Professionnelle,
l'avenant n° 4 du 15 mars 2006 relatif à l'accord de classification professionnelle,
l'accord de branche du 17 octobre 2007 portant sur la fonction tutorale,
l'accord-cadre du 21 avril 2010 relatif à l'accès aux CQP de la branche du négoce des matériaux de construction par la VAE
l'accord-cadre du 25 février 2014 relatif aux CQP dans la branche du négoce des matériaux de construction,

Après délibération de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le présent titre est délivré à

.....

Né(e) le .....à .....

Fait à Paris, le

La Vice - Présidente de la CPNEFP
Vatsana VONGKINGKEO

La Présidente de la CPNEFP
Patricia Caillot

Ces travaux ont été validés par les partenaires sociaux en CPNEFP en juin et septembre 2022.

En 2022, La FDMC a également mené à terme la troisième enquête d'insertion des candidats ayant obtenu leur CQP conformément aux exigences imposées par France Compétences.

Cette étude qui avait pour objectif de dresser une cartographie des titulaires et de recueillir les leviers d'enrichissement des CQP révèle que le CQP demeure un dispositif plébiscité par les entreprises de la branche en matière de recrutement et de renforcement des qualifications des collaborateurs.

■ CQP : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU RNCP

FRANCE compétences
CERTIFICATION
enregistrée au RNCP

En novembre 2022, la FDMC a procédé au dépôt de 5 demandes d'enregistrement auprès de France Compétences, placée sous l'autorité du ministre chargé de la formation professionnelle, pour les 5 CQP de la branche. Cette démarche marque l'aboutissement d'un chantier capital pour la Commission Formation de la FDMC et les entreprises de la branche.

L'inscription au Répertoire national des certifications professionnelles est une étape clé pour octroyer aux CQP une reconnaissance de l'état, une visibilité accrue et garantir les financements avantageux par l'OPCO.

LA COMMISSION FORMATION

AGENDA 2022 DE LA CPNEFP

Thèmes : formation, CQP, métiers en tension, transition numérique…

18 janvier/15 février/5 avril/14 juin/11 juillet/20 septembre/13 octobre/15 novembre/5 décembre.

Et autant de réunions de la commission formation qui se réunit pour préparer la négociation.

■ LA BRANCHE, CENTRE DE PROFIT POUR LES ENTREPRISES

Constructys, l'opérateur de compétences de la construction, s'est doté d'un nouveau conseil d'administration en début d'année 2022, dans lequel la FDMC dispose de quatre sièges et assure le poste de Secrétaire.

■ SPP DU NÉGOCE : LA FIXATION DES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION ET DE L'ALTERNANCE

La commission « formation » s'est réunie à plusieurs reprises, pour examiner la consommation des lignes budgétaires de la branche et réviser en conséquence des nouveaux taux de prise en charge en tenant compte à la fois des contraintes financières imposées par France Compétences, mais aussi du souhait de maintenir la dynamique formation, autour de thèmes majeurs.

L'alternance, et particulièrement l'apprentissage, est au cœur des priorités de la branche. Les moyens financiers ont été fléchés vers les CQP, l'aide à l'exercice du tuteur, à la fonction de maître d'apprentissage.

En 2022 : la FDMC a siégé et participé à plus d'une trentaine de réunions des instances de Constructys.

■ LA MOBILISATION DE LA FDMC EN FAVEUR DES CO-FINANCEMENTS NATIONAUX ET RÉGIONAUX AU PROFIT DES ENTREPRISES

Le FNE (fonds National de l'Emploi) est l'un des dispositifs de financement prioritaire de l'Etat.

La FDMC a bénéficié de fonds, via l'Opco, pour accompagner le financement d'actions de formation en lien avec des mutations économiques, écologiques ou technologiques.

Une campagne de promotion par emailing et webinaires, a été menée auprès des négoces qui ont rapidement su mobiliser les aides.

Le dispositif Pro A, conclu en 2020 dans la branche, bénéficie également d'abondements complémentaires via le FNE.

Les EDEC (engagements de développement de l'emploi et des compétences) permettent d'accompagner la branche dans l'évolution des emplois et des compétences de ses salariés, impactés par diverses mutations. Conclus avec la Région et l'Opco Constructys, la FDMC a négocié et signé plusieurs EDEC qui permettent aux entreprises de disposer de financements complémentaires.

Ainsi, la convention conclue par exemple en PACA permet la mise en œuvre de nombreuses actions de promotion des métiers, par l'organisation de salons, de portes ouvertes, en lien avec les acteurs locaux (Pôle emploi et missions locales), sous la houlette d'un club « RH » nouvellement créé et accompagnée par la FDMC.

La POEC (préparation opérationnelle à l'emploi avec Pôle emploi) est un dispositif porté par Pôle emploi qui permet de former des demandeurs d'emploi aux métiers de la distribution des matériaux de construction, directement intégrables dans l'entreprise.

La FDMC a demandé à Constructys qu'une POEC « négoce » sur le vendeur-conseil, le magasinier et le chauffeur-livreur puisse être organisée dans chaque région.

Un webinaire a été organisé courant 2022 pour présenter aux entreprises l'ensemble de ces dispositifs mobilisables.

ETRE RÉFÉRENCÉ « GRANDS COMPTES »

La FDMC a demandé à Constructys d'accompagner les groupements et groupes, qui le souhaitent, dans le pilotage de leur politique formation, et notamment en leur :

- attribuant un référent dédié,
- proposant un outil de reporting,
- organisant des webinaires sur des thématiques RH….

LES INSTANCES DE LA FDMC

LE COMITÉ DIRECTEUR

La Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction est régie par un comité directeur.

Marie ARNOUT, (GEDIMAT)
Présidente de la FDMC

François-Xavier GUILLOUX, (MAT +)
Vice-président de la FDMC

Laurent ETELLIN, (BIGMAT) Trésorier

Jean Yves LE HOLLOCO, (STARMAT)
Trésorier Adjoint

Patrick BOURDON, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)
Président de la Commission économique

Damien BERTHELOT, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)

Samuel BIGOT, (MATNOR)

Alexandre BONA, (CIFFREO BONA)

Patricia CAILLOT, (GEDIMAT)
Présidente de la Commission Formation

Laëtitia CAMINEL, (TOUT FAIRE)

Cynthia CAROFF, (SIG France)
Présidente de la Commission RSE Développement Durable

Charles-Gael CHALOYARD, (TOUT FAIRE)

Pierre-Georges CHAUSSON, (CHAUSSON MATERIAUX)

Christophe CHAUSSON, (NEBOPAN)

Olivier CIBOT (OUEST ISOL)

Frédéric COLLY, (NEBOPAN)

Anne COSTAMAGNA, (ALTERAL)

Alain DAVOUST, (BATIMAN)

Guillaume DUMAS, (FRANCE MATERIAUX)

Cédric FABIEN, (TOUT FAIRE)

Olivier FABRE, (CHAUSSON MATERIAUX)

Pierre FLECK, (FRANS BONHOMME)

Valérie GAGLIARDI, (SIG FRANCE)

Nicolas GODET, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)

Yann GOURMANEL, (BATILAND)

Pierre GRECO, (STARMAT)

Yann GUAUS, (CHAUSSON MATERIAUX)

Denis LABADENS, (STARMAT)

Nicolas LARROUY, (BATILAND)

Sébastien LECLERCQ, (MATNOR)
Président de la Commission sociale

Pierre LUCIEN-BRUN, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)

Olivier MALFAIT, (MCD)

Laurent MANSION, (GROUPAMAT)

Yves MARTIN DELAHAYE, (GEDIMAT)

Olivier MILLION-PICALION, (MCD)

Julien MONTEIRO, (SIG FRANCE)

Gilles NOURRY, (MAT+)

Frederic ONDET, (GEDIMAT)

Vincent PAPE, (MCD)

Eric PETITDEMANGE, (FRANCE MATERIAUX)

Bruno PETRUZZELLA, (STARMAT)

Clément QUEGUINER, (MCD)

Patrice RICHARD, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)

Fabio RINALDI, (BIGMAT FRANCE)

Stéphane ROSSI, (CIFFREO BONA)

Roland TANGUY, (ALTERAL)

Olivier TOUCHAIS, (MCD)

LE BUREAU EXÉCUTIF

Marie ARNOUT, Patrick BOURDON, Fréderic COLLY, Laurent ETELLIN, Cédric FABIEN, Olivier FABRE, Pierre FLECK, François-Xavier GUILLOUX, Olivier MALFAIT, Roland TANGUY

LES RÉGIONS

Tout au long de l'année 2022, la FDMC a réuni les 12 Assemblées régionales :

- la FDMC **Pays de la Loire**, présidée par **Eric Rouet**
- la FDMC **PACA**, présidée par **Jean-Luc Pieretti**
- la FDMC **Grand-Paris – Ile-de-France**, présidée par **Françoise Latil**
- la FDMC **Centre Val de Loire**, présidée par **Antoine Jochyms**
- la FDMC **Bretagne**, présidée par **Franck Leseur**
- la FDMC **Nouvelle Aquitaine**, présidée par **Nathaniel Simon**
- la FDMC **Normandie**, présidée par **Olivier Gouery**
- la FDMC **Bourgogne-France Comté**, présidée par **Franck Bernigaud**
- la FDMC **Hauts-de-France**, présidée par **Michel Detrait**
- la FDMC **Grand-Est**, présidée par **Géraud Spire**
- la FDMC **Hérault-Gard-Lozère**, présidée par **Nicolas Manen**
- et la FDMC **Auvergne Rhône-Alpes**, présidée par **Claire Didier**

A LA RENCONTRE DES DISTRIBUTEURS DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

La FDMC organise chaque année le rendez-vous de la profession autour d'un déjeuner-rencontre Industrie/Négoce réunissant **200 acteurs de la filière bâtiment, fournisseurs industriels partenaires de la FDMC et les distributeurs de matériaux de construction.** Ce moment d'échange et de partage a permis à l'ensemble de la profession de se retrouver au Pavillon Dauphine en présence de l'invité d'honneur, l'**ancien Ministre des Affaires Etrangères, Hubert Védrine**.

LES RENDEZ-VOUS DU NÉGOCE

Retour sur l'**Assemblée Générale statutaire** de la Fédération et son déjeuner de clôture réunissant les dirigeants et représentants des distributeurs de matériaux de construction

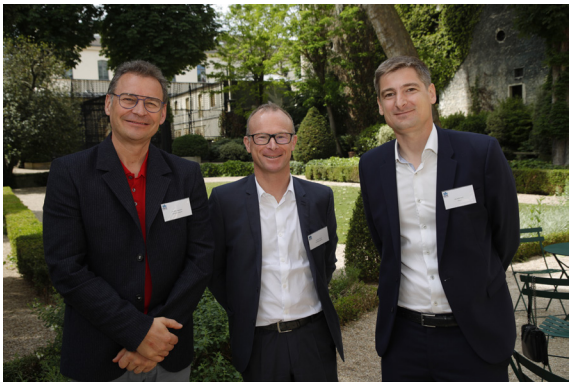

Suivie des **11ème Rendez-vous du Négoce** qui permet chaque année de lancer débats et dialogues avec les dirigeants et représentants des négoces adhérents ainsi que les représentants des entreprises partenaires autour d'un thème d'actualité qui impacte la profession. **Le thème 2022 était : « Attractivité et emploi dans la distribution des matériaux de construction, comment attirer les compétences »**

L'ENGAGEMENT DE LA PROFESSION, LA CONVENTION DE COOPÉRATION GOUVERNEMENT / CONSTRUCTYS / FDMC

Dans le cadre de la convention de coopération signée avec le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et l'Opco Constructys, la FDMC a mené plusieurs actions pour permettre aux jeunes de découvrir le secteur et les métiers des distributeurs de matériaux de construction, et promouvoir les dispositifs accessibles par la voie de l'alternance.

Ainsi, en 2022, ont été publiées **9 fiches métiers destinées à faire découvrir 9 métiers clés du secteur des distributeurs de matériaux de construction et les formations accessibles permettant d'y accéder**. Elles sont distribuées lors des salons organisés tout au long de l'année, lors des journées portes ouvertes des lycées partenaires et des journées de parrainage. Elles sont accompagnées de vidéos métiers. Retrouvez toutes nos fiches métiers et nos vidéos métiers sur

https://www.fdmc.org/decouvrez_les_metiers

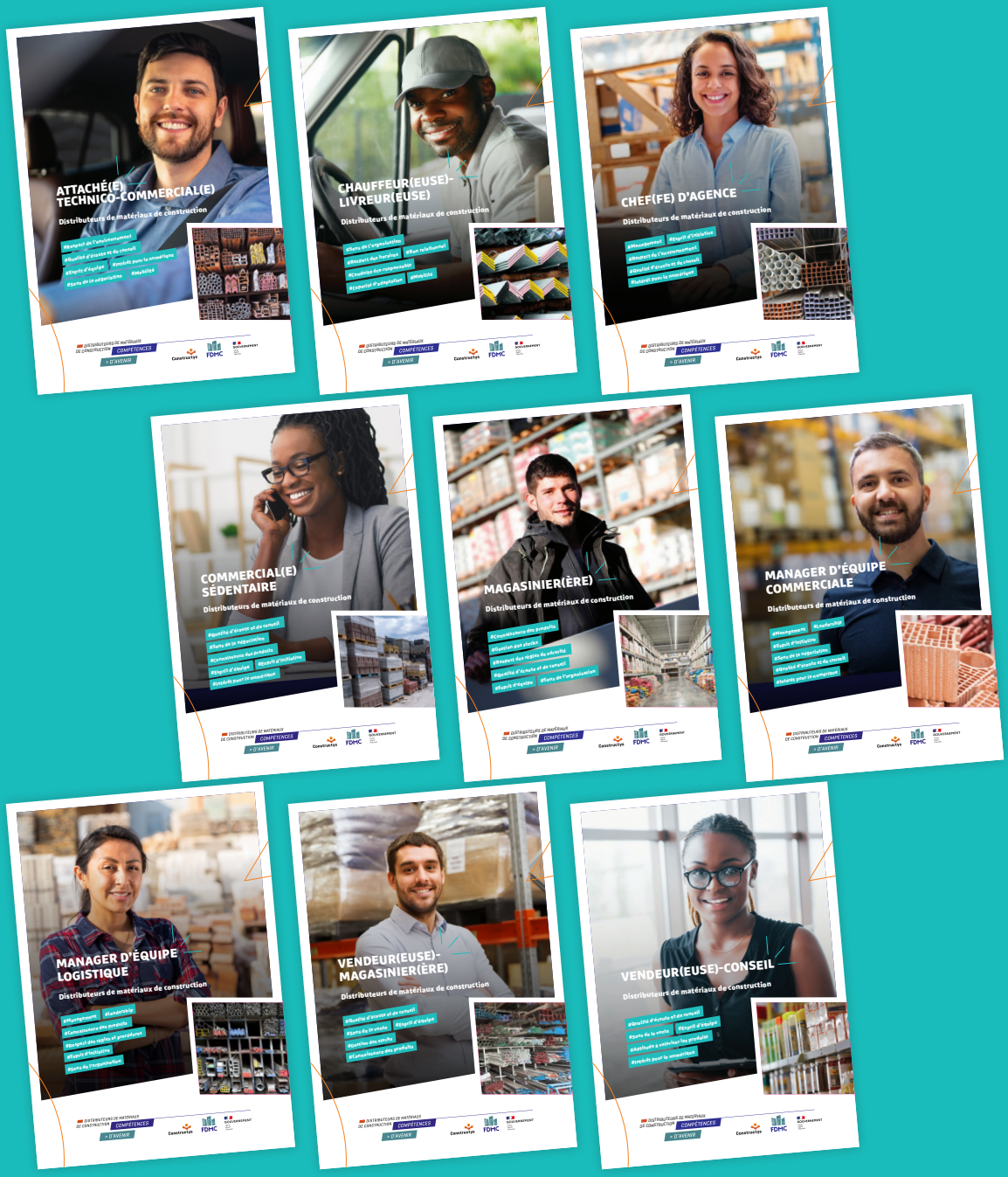

L'ENGAGEMENT DE LA PROFESSION, LA CONVENTION DE COOPÉRATION GOUVERNEMENT / CONSTRUCTYS / FDMC

La FDMC a participé tout au long de l'année à des salons visant à promouvoir les métiers des distributeurs de matériaux de construction. Merci aux entreprises adhérentes pour leur mobilisation et leur dynamisme.

SALON JEUNES D'AVENIR À PARIS

SALON JEUNES D'AVENIR À LILLE

MONDIAL DES MÉTIERS À LYON

JOB DATING À PARIS

CARREFOUR DU BOIS À NANTES

PARIS POUR L'EMPLOI

METIERAMA À MARSEILLE

CRÉATION ET LANCEMENT DE LA PLATEFORME DE PROMOTION DES MÉTIERS ET DE L'ALTERNANCE

PARTICIPEZ À NOS FORMATIONS

WWW.AFENBAT.FR

afenbat

ASSOCIATION DE FORMATION ET D'ETUDES DU NÉGOCE BÂTIMENT

ORGANISME DE FORMATION DU NEGOCE CERTIFIE QUALIOPI

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES PUBLICATIONS DE LA FDMC

Pour tout renseignement : federation@fdmc.org

AFFICHES AU FORMAT 40X60 OU A3

LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FDMC

CONVENTION COLLECTIVE

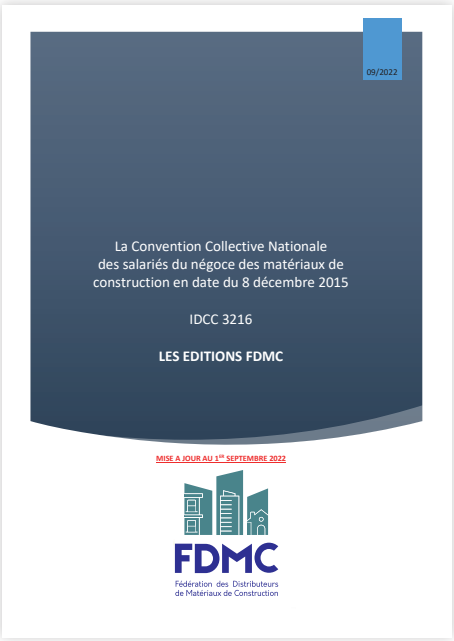

GUIDES

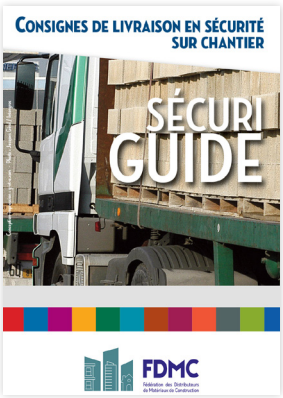

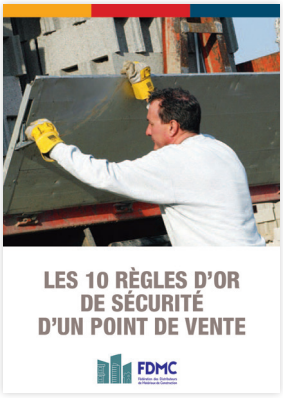

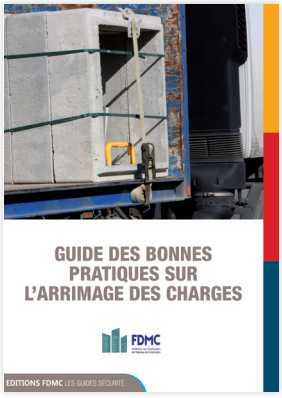

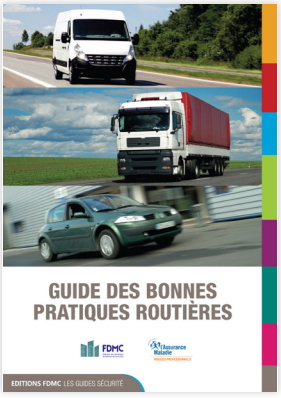

LA FDMC REMERCIE SES PARTENAIRES

PRODIGÉO Assurances

LA PRÉVOYANCE LABELLISÉE PAR LA BRANCHE DU NÉGOCE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Nous connaissons bien les professionnels de la construction. Aujourd'hui, nous nous appuyons sur ce savoir-faire pour vous proposer des contrats santé et prévoyance qui répondent aux attentes et aux nouvelles obligations conventionnelles de la branche du négoce des matériaux de construction. Nous souhaitons devenir l'interlocuteur privilégié de la protection de vos salariés.

ENTP 1146 - V1 - 05/2023 - © AdobeStock - GettyImages

SCANNEZ LE QR CODE POUR PRENDRE RDV OU CONTACTEZ-NOUS AU

04 93 22 73 76

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE SITE
prodigeoassurances.com

PRODIGÉO ASSURANCES

PRODIGÉO Assurances, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 20 000 000 €,
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 482 011 269 – RCS PARIS

FDMC
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction

Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction
215 bis boulevard Saint Germain – 75007 Paris
T : 01 45 48 28 44 – F : 01 45 48 42 89
federation@fdmc.org – www.fdmc.org

LE TRI + FACILE

Conception / réalisation : Intersection Conseil & Création - Impression : Graphiprint Management